

Règlement de consultation

Audit des comptes réglementaires de Bouygues Telecom

Table des matières

1	DÉNOMINATION ET ADRESSE DU SERVICE QUI LANCE LA CONSULTATION	3
2	PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CONSULTATION.....	3
3	OBJET DE LA CONSULTATION	3
4	CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONSULTATION	3
4.1	Étendue de la consultation.....	3
4.2	Décomposition des prestations.....	3
4.3	Conditions d'exécution des prestations	3
4.4	Conditions particulières.....	3
4.5	Engagement de confidentialité dès la phase précontractuelle.....	4
5	JUGEMENT DES OFFRES	4
6	PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
7	DELAI PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE RESTE ENGAGE POUR SON OFFRE.....	6
8	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	6
8.1	Envoi des offres et du dossier d'achat sous forme dématérialisée	6
8.2	Envoi d'une copie des offres et du dossier d'achat sous forme papier	7
9	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	7

1 DÉNOMINATION ET ADRESSE DU SERVICE QUI LANCE LA CONSULTATION

Adresse Postale :

Bouygues Telecom
Direction Opérateurs Réseaux et Réglementation
Technopole
13-15, avenue du Maréchal Juin
92360 Meudon la Forêt

2 PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CONSULTATION

Le cahier des charges **pièce jointe N°1**.

L'engagement de confidentialité **pièce jointe N°2**.

3 OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la présente consultation porte sur un audit qui s'inscrit dans le cadre réglementaire français décrit dans le cahier des charges ci-après, **pièce jointe N°1**.

Les audits à réaliser en 2017, 2018, 2019 portent sur les exercices 2016, 2017 et 2018.

4 CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONSULTATION

4.1 Étendue de la consultation

La présente consultation est lancée sans variante.

4.2 Décomposition des prestations

Les prestations à réaliser sont décrites dans le cahier des charges joint au présent dossier.

4.3 Conditions d'exécution des prestations

Le cocontractant devra remettre une offre décrivant les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour obtenir les résultats souhaités.

4.4 Conditions particulières

La propriété intellectuelle des travaux réalisés sera acquise sans restriction à Bouygues Telecom. Le cocontractant ne pourra en faire état sans l'autorisation expresse de Bouygues Telecom.

Le cocontractant devra garantir toute disposition ayant trait à la confidentialité des opérations et de leur déroulement, vis-à-vis de l'extérieur de Bouygues Telecom.

4.5 Engagement de confidentialité dès la phase précontractuelle

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion de sa candidature **pièce jointe N°2** qui sera annexé au contrat pour le ou les candidats retenus.

5 JUGEMENT DES OFFRES

Conformément au cahier des charges, les offres seront analysées et jugées au regard des critères de recevabilité, puis des critères de sélection suivants :

1. Critères de recevabilité

- réponse à l'offre selon les modalités prévues dans le cahier des charges et le dossier d'achat ;
- indépendance du candidat ;
- niveau suffisant de capacité technique du candidat ;
- niveau suffisant de capacité économique et financière du candidat.

2. Critères de sélection

La sélection du candidat s'effectuera sur la base de la compréhension de l'offre et de l'adéquation de l'offre au regard du cahier des charges, notamment en termes de méthodologie et d'équipe, dans la limite d'un écart de prix raisonnable.

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

6 PRÉSENTATION DES OFFRES

Conformément au IV. 8 du cahier des charges, le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

- un programme de travail détaillé et un calendrier prévisionnel de déroulement de la mission d'audit, prenant en compte les échéances précisées par l'Arcep ;
- une proposition méthodologique détaillée décrivant les moyens qu'il compte mettre en œuvre (approche et livrables), correspondant au cahier des charges de Bouygues Telecom et démontrant la bonne compréhension du contexte de la mission, du besoin de l'Arcep et des objectifs poursuivis par cette dernière ;
- les modalités de fonctionnement avec les équipes de Bouygues Telecom et de l'Arcep telles que mode de gouvernance, plan de travail et dispositif humain ;
- l'existence ou l'absence de conflits d'intérêts ;

- **une proposition financière détaillée et chiffrée** : en décrivant les différentes phases de l'étude, en mettant en évidence leur enchaînement et les délais pour chaque phase. Il est demandé **impérativement de chiffrer chaque phase, de mentionner le nombre de jours et le type de consultant pour la mission. Il ne sera pas accepté de montant forfaitaire pour l'ensemble de la prestation demandée ;**
- une présentation de la société et de ses références en matière de connaissance du secteur des télécommunications (technologies, réglementation, acteurs, aspects économiques et financiers, et environnement international). A cet égard, l'auditeur aura une bonne compréhension des textes réglementaires cités dans le cahier des charges joint au présent dossier, et plus particulièrement des décisions n°06-1007 et n°2013-0520. La société présentera aussi ses références pour des missions similaires déjà réalisées pour le compte d'autres acteurs ;
- la liste et le *curriculum vitæ* des personnes qui seront chargées de réaliser l'audit (en indiquant le nom du responsable opérationnel de la mission pour Bouygues Telecom), ainsi qu'un engagement sur la disponibilité de ces personnes. A cet égard, l'auditeur pourra s'entourer des expertises spécifiques nécessaires, à condition de l'indiquer explicitement dans sa réponse au présent appel d'offres, avec le *curriculum vitæ* des personnes auxquelles il fait appel ;
- le cahier des charges paraphé ;
- l'engagement de confidentialité à compléter, dater et signer.

Le cocontractant présentera une offre pour Bouygues Telecom et fera ressortir le prix détaillé en euros hors taxe des principaux postes découlant du cahier des charges.

Ce prix fera état des éléments financiers unitaires servant de base pour le calcul des montants de main-d'œuvre en fonction des différentes catégories de personnel.

Les propositions devront également comprendre la décomposition des temps globaux de main-d'œuvre en fonction des différentes catégories de personnel.

Dans la présentation de sa proposition, le fournisseur décrira les différentes phases de son étude en mettant en évidence leur enchaînement. Il proposera des délais pour chaque phase, en rapport avec le cahier des charges.

Pour garantir le respect de la confidentialité et des échéances strictes fixées par l'Arcep, il est demandé à l'auditeur qu'il mette en place, le cas échéant et dans la mesure du possible, une équipe différente de celles qui pourraient intervenir chez les autres opérateurs.

7 DELAI PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE RESTE ENGAGE POUR SON OFFRE

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

8 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres et du dossier d'achat est fixée au **vendredi 21 avril 2017 à 14h** pour les deux modes d'envoi précisés ci-dessous.

Ce terme est impératif.

Les offres et le dossier d'achat qui seraient remis après la date et l'heure fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Le dossier d'achat et le cahier des charges sont téléchargeables sur le site de Bouygues Telecom. La langue devant être utilisée dans l'offre est le français.

Les offres et le dossier d'achat doivent être remis sous forme dématérialisée pour être réguliers. Une copie de l'offre et du dossier d'achat pourra être envoyée sous forme papier. L'envoi sous forme papier n'est toutefois pas une condition de régularité de l'offre.

8.1 Envoi des offres et du dossier d'achat sous forme dématérialisée

Les offres dématérialisées et le dossier d'achat doivent être envoyés aux adresses courriel suivantes :

Pour Bouygues Telecom :

- emicol@bouyguetelecom.fr
- laubonne@bouyguetelecom.fr
- groger@bouyguetelecom.fr

Pour l'Arcep :

- auditreglementaire@arcep.fr

Les candidats doivent remplir le champ « objet » du courriel avec la mention « Audit des comptes réglementaires de Bouygues Telecom » et doivent demander un accusé de réception.

Avant de transmettre leurs offres par courriel, les candidats sont invités à les faire analyser par un logiciel antivirus à jour. En cas de détection d'un virus, Bouygues Telecom et l'Arcep pourront éventuellement tenter de récupérer le fichier du candidat à l'aide d'un logiciel anti-virus. Pour autant, si le fichier contenant l'offre est endommagé ou si l'anti-virus ne parvient pas à récupérer les éléments, l'offre du candidat sera mise en quarantaine et rejetée.

Les offres doivent être remises **exclusivement** dans un ou plusieurs des formats suivants : « .doc », « .xls », « .zip », « .rtf », « .pdf », « .ppt ».



8.2 Envoi d'une copie des offres et du dossier d'achat sous forme papier

Une copie de l'offre et du dossier d'achat, soumis par voie dématérialisée, pourra être transmise sous forme papier.

Pour les candidats souhaitant envoyer une copie de leur offre et du dossier d'achat, l'envoi doit parvenir exclusivement aux adresses ci-dessous, sous pli fermé portant la mention « Audit des comptes réglementaires de Bouygues Telecom – Ne pas ouvrir ».

L'offre et le dossier devront être remis aux **deux** adresses suivantes :

- Monsieur Emmanuel MICOL
Bouygues Telecom
Technopole
13-15, avenue du Maréchal Juin
92360 Meudon la Forêt
- Monsieur Stéphane LHERMITTE
Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans
75730 Paris Cedex 15

La copie doit être identique à l'offre et au dossier d'achat remis sous forme dématérialisée, c'est-à-dire **datée et signée** dans les mêmes conditions.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires doivent être demandés simultanément par e-mail à l'Arcep **ET** aux interlocuteurs de Bouygues Telecom aux adresses mentionnées ci-dessous :

Arcep : auditreglementaire@arcep.fr

Bouygues Telecom :

Laurent BONNET

Tél : 01 58 17 97 02

@ : laubonne@bouyguetelecom.fr

Gaël ROGER

Tél : 01 79 41 48 75

@ : groger@bouyguetelecom.fr